

Liste des certificats sanitaires validés et des garanties additionnelles

pour l'exportation des animaux et des produits animaux vers les pays tiers

Remarque

Les informations concernant les pays tiers et les certificats sanitaires figurant sur la présente liste correspondent à l'état actuel des connaissances de l'OSAV. **Or les conditions peuvent changer à notre insu.** Il est donc dans l'intérêt de l'établissement exportateur de s'assurer auprès de son partenaire commercial dans le pays tiers que les conditions d'importation n'ont pas changé entretemps.

Certificats sanitaires	Conditions spécifiques
Afghanistan	
Semence bovine	
Afrique du Sud	
Produits laitiers (origine bovine)	Le certificat sanitaire est exigé pour tous les produits contenant du lait d'origine bovine. En collaboration avec l'importateur, l'exportateur doit annoncer chaque envoi à l'Afrique du Sud au préalable. Le numéro de permis d'importation émis par l'Afrique du Sud doit figurer dans le certificat sanitaire (Point I.2b). Pour un produit avec un faible pourcentage de lait (< 5%), l'importateur peut s'adresser à l'Afrique du Sud pour demander une exemption de l'utilisation de ce certificat sanitaire.
Viande bovine	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Algérie	
Produits laitiers	
Argentine	
Produits laitiers (origine bovine)	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Semence bovine	
Australie	Les pays autorisés à exporter des animaux vivants vers l'Australie sont listés sur le lien suivant: Lien
Fromage, beurre (origine bovine)	Ce certificat sanitaire couvre uniquement les produits dont le lait a été traité thermiquement.
Laine brute et plumes	
Semence bovine	Le "Schmallenberg additional certificate for the export of bovine semen to Australia" doit absolument accompagner le certificat sanitaire pour l'exportation de semence bovines.
Brésil	
Produits laitiers	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Canada	
Embryons bovins	Le "Schmallenberg additional certificate for the export of bovine embryo to Canada" doit absolument accompagner le certificat sanitaire pour l'exportation d'embryons bovins.
Semence bovine	Ce certificat sanitaire n'est valable que pour le sperme de bœuf et pas pour celui des buffles d'eau et des bisons. Le "Schmallenberg additional certificat for the export of bovine semen to Canada" doit absolument accompagner le certificat sanitaire pour l'exportation de semence bovines.

Chili	
Produits laitiers	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Chine	
Produits de la pêche	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Produits laitiers	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal
Tissus des rongeurs aux fins de recherche	
Viande porcine	Les certificats pour exporter ces produits à destination de la Chine doivent être établis sur du papier sécurisé. Pour plus d'information, contacter votre service cantonal. Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Chine - Hong Kong (zone administrative spéciale)	
Produits laitiers	
Viande porcine (congelée et réfrigérée) et produits à base de viande porcine	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits et ils doivent remplir des conditions spéciales. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Chypre	
Produits laitiers	
Colombie	
Produits laitiers	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Semence bovine	
Corée Sud	
Porcs (viande)	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal
Produits à base de lait	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal Pour le fromage d'Emmental : Utiliser le certificat complémentaire
Produits à base d'œufs	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Equateur	
Semence bovine	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Emirats arabes unis	Les certificats sanitaires pour l'exportation des chevaux doivent être demandés auprès des autorités des Émirats arabes unis.
Produits laitiers	
Semence bovine	
Produits de la pêche	
États-Unis d'Amérique	

Chevaux	
Embryons bovins (in-vivo)	Seuls les semences et les embryons de bovins testés séronégatifs au virus Schmallerberg peuvent être exportés vers les États-Unis.
Produits laitiers	
Semence bovine	Seuls les semences et les embryons de bovins testés séronégatifs au virus Schmallerberg peuvent être exportés vers les États-Unis.
Semence équine	
Semence ovine et caprine	En raison de la situation en ce qui concerne le virus Schmallerberg, les États-Unis n'acceptent que du sperme qui a été collecté avant le 1er juin 2011.
Géorgie	
Boyaux	
Produit laitiers	
Inde	
Aliments pour animaux de compagnie	
Produits laitiers	
Israël	
Produits laitiers destinés à l'alimentation animale	
Produits laitiers	
Rongeurs de laboratoire	
Japon	
Carcasse de lagomorphes et rongeurs	
Chevaux	
Lait et produits laitiers	
Mammifères	
Oiseaux	
Produits animaux pour diagnostic	
Produits sanguins	
Rongeurs et lagomorphes	Un document supplémentaire est nécessaire pour l'exportation de rongeurs: veuillez, vous adresser à votre service cantonale.
Viande et produits à base de viande	Uniquement valable pour des produits à base de viande porcine comme p.ex. jambon, lard, saucisses.
Viande de bœuf fraîche	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Jordanie	
Produits laitiers	
Kosovo	
Semence bovine	
Viandes de volaille (fraîche)	
Koweït	
Produits alimentaires transformés	
Liban	
Produits laitiers	Le certificat doit toujours être accompagné d'une attestation de non radioactivité. Veuillez contacter l'OFSP : str@bag.admin.ch
Macédoine	
Porcs (viande)	
Semence bovine	
Maldives	
Produits laitiers	
Maroc	

Lait et produits laitiers	Ce certificat couvre uniquement les produits dont le lait a été traité thermiquement.
Mexique	
Chevaux	
Produits laitiers	
Semence bovine	
Moldavie	
Lait et produits laitiers	
Produits composés	
Produits de la pêche	
Viande de volaille	
Monténégro	
Viande porcine	
Nouvelle-Zélande	
Embryons bovins	
Lait et produits laitiers	
Semence bovine	
Ouzbékistan	
Culture de démarrage	
Pakistan	
Produits laitiers	
Pérou	
Gélatine	
Produits laitiers	
Semence bovine	Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.
Rongeurs de laboratoire	
Qatar	
Produits à base de poisson	
République Dominicaine	
Lait et produits laitiers	
Serbie	
Collagène	
Lait et produits laitiers	
Semence bovine	
Oiseaux vivants	Pour les pingouins.
Singapour	
Produits à base de lait	
Produits d'œufs (préparés)	
Produits laitiers	
Viande et produits à base de viande	
Taiïwan	Pour les exportations de produits de la pêche, d'œufs et de produits laitiers vers le Taiïwan, la certification générale pour les denrées alimentaires doit être utilisée.
Sérum de lapin	
Thaïlande	
Produits laitiers	
Tunisie	
Produits laitiers (cosmétique)	
Semence bovine	
Turquie	COVID :La Turquie a modifié ses modalités d'importation durant la pandémie. Nous conseillons donc aux établissements d'exportation de prendre contact avec leur

	importateur avant d'envoyer de la marchandise afin de s'informer sur ces potentiels changements. L'équipe des relations internationales reste à disposition si vous avez besoin de soutien. Les demandes sont à envoyer à eucontact@blv.admin.ch
Collagène	
Gélatine	
Produits de la pêche	
Produits laitiers	
Semence bovine	Le "additional certificate" doit absolument accompagner le certificat sanitaire pour l'exportation de semence bovine.
Ukraine	
Carnivores	
Lait et produits laitiers	
Semence bovine	
Union économique eurasiatique UEEA	<p>Les établissements suisses doivent être enregistrés pour exporter ces produits. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service cantonal.</p> <p>Les certificats pour exporter des produits à destination de l'Union économique eurasiatique UEEA doivent être établis sur du papier sécurisé. Pour plus d'information, contacter votre service cantonale.</p>
Aliments pour animaux, origine animale	
Aliments pour animaux, origine végétale	
Animaux de zoo et de cirque	
Charcuterie en boîte, saucissons et autres plats préparés	
Embryons de bovins	
Embryons de porcs	
Gélatine, collagène et colle animale	
Lait et produits laitiers	
Porcs reproducteurs	
Semence bovine	
Semence porcine	
Viande de porc et produits à base de viande de porc	
Uruguay	
Produits laitiers (origine bovine)	
Vietnam	
Produits laitiers	
Zimbabwe	
Produits laitiers	Ce certificat sanitaire couvre uniquement les produits dont le lait a été traité thermiquement.